

**COMMISSION DE GESTION 2019**  
**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION**  
**INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE**  
(INF)

---

**Objet : GESTION 2019**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion *infrastructure et gestion urbaine* est composée de Mmes Françoise ADLER, membre et Claudine DIND, présidente.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

La sous-commission a participé à 2 séances, complétées par plusieurs échanges de mails. Elle est aussi allée une fois sur le terrain.

– ***jeudi 7 février 2020, 15h 00 - 17 h 00, Riond-Bosson 14***

Première rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal en charge du Dicastère *Infrastructures et gestion urbaine* (ci-après INF) et Alain JACCARD, chef de service de ce même dicastère. Quelques réponses concernant les services techniques, dates des prochaines rencontres et visites des divers services du vaste dicastère INF.

– ***jeudi 12 mars 2020, 14h 00 – 17h 00, Riond-Bosson 14*** Volets SG, ST et SI

Rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT Municipal, Eric Favre responsable des services techniques, successeur de M. Alain Bovy parti à la retraite tout récemment, ainsi que M. Jacques Brera responsable des services industriels. M. Alain Jaccard a été retenu par la task force mise en place pour le coronavirus, et n'a pu nous rejoindre qu'épisodiquement.

– ***par mail ! Avril-mai 2020, établissement horticole et cimetière, puis parc véhicules à Riond-Bosson***  
Volet Parcs et promenades.

– ***par mail ! Avril-mai 2020 Volet propreté Urbaine déchetterie et bâtiment de la Voirie, puis installations portuaires.***

**Le mardi 26 mai, de 16h à 17h 30**, nous avons pu aller, en compagnie de MM. Jean-Jacques AUBERT Municipal et Stanley Mathey, chef de service à Parc et promenade, voir le Sentier nature, ainsi que les serres.

**La visite des installations de l'adduction d'eau du Morand**, ouverte aux membres du Conseil communal et à leur famille (enfants bienvenus) prévue le samedi 2 mai 2020, a dû être annulée pour des raisons compréhensibles (pandémie de coronavirus).

La sous-commission remercie chaleureusement toutes les personnes rencontrées pour leur accueil, les réponses données à leurs nombreuses questions. Elle a pu constater que, malgré toutes les études et travaux qui ont largement occupé les cinq importants services d'INF en 2019, le professionnalisme, les échanges et la transversalité qui règnent dans ce dicastère ont permis d'assumer au mieux les projets et travaux, la gestion des circulations et également la communication, comme nous l'avons noté aux points **2.1. et 3.2.** notamment. Nous avons pu poser nos dernières questions par mail, le dicastère nous a chaque fois patiemment et complètement répondu.

## 1. PERSONNEL

Le personnel du dicastère INF, composé de 76 collaborateurs (71.73 EPT), semble faire preuve d'une grande stabilité et d'une grande fidélité à la Ville de Morges. Ainsi, en 2019, le "Turnover" (*question posée à tous les Dicastères cette année...*) nous a paru tout à fait normal à INF, avec 5 départs à la retraite, tous remplacés à ce jour. Lors du départ à la retraite du chargé de mission, son poste n'a pas été repourvu dans sa fonction, mais ses heures redistribuées pour la création de deux postes à temps partiel afin de renforcer les Services industriels et l'office des Parcs et promenades. Le service a malheureusement vécu le décès de l'un de ses collaborateurs, la mise en place d'une cellule psychologique a permis d'accompagner ses anciens collègues.

Le service assure la formation de huit apprentis et accueille un requérant d'asile en 2019.

Afin d'assurer l'accueil des visiteurs des ports de Morges lors de la belle saison, un appui a été apporté par l'engagement à l'heure d'un collaborateur pour le service du week-end en tournus avec les gardes-ports. Des étudiants ont été engagés à l'heure pour apporter leur aide dans les installations portuaires, aide non négligeable durant la haute saison.

## 2. SERVICES GÉNÉRAUX

Les Services généraux, sous la direction de M. Alain Jaccard, sont indispensables au bon fonctionnement administratif et logistique et sont le garant d'une bonne coordination au sein du dicastère.

### 2.1. Marketing et communication

Au vu des nombreux sujets qui concernent INF, les Services généraux se chargent de coordonner l'information à la presse, aux citoyens et politiques sur les différents travaux et les éventuelles restrictions de circulation, mais aussi sur les nouvelles dispositions légales qui touchent la population comme par exemple en lien avec le littering. La chargée de communication de l'administration communale est régulièrement consultée et informée sur les différentes communications élaborées par le service et elle assure le lien avec les médias.

Les campagnes de sensibilisation aux économies vertes occupent ce service tout au long de l'année, comme expliqué à divers endroits de notre rapport.

### 2.2. Gestion des ports

La capitainerie du Port du Petit-Bois, dont les travaux avaient débuté à fin 2018, a été inaugurée en juin 2019. C'est une belle réussite à notre avis.

Pourtant, nous sommes retournées sur place fin mai et avons pu admirer, de haut, la prairie fleurie qui était en train de recouvrir peu à peu les panneaux solaires : est-ce vraiment ainsi que nous allons favoriser notre énergie verte ? Nous partagerons cet étonnement avec la sous-commission URB qui saura demander ce qui s'est passé, alors qu'actuellement chacun sait qu'il existe toute sorte de toits végétalisés, adaptés à chaque but poursuivi, jardin, abeilles, lieu de détente, ou comme ici panneaux photovoltaïques !

En ce qui concerne les travaux menés par le Club nautique morgien (CNM) en partenariat avec la Ville de Morges, débutés en 2018 et achevés avant l'été 2019, ils ont permis entre autres d'offrir de nouveaux locaux pour le garde-ports au port du Château mais aussi de remplacer le WC public à l'entrée du parc de l'Indépendance, ce dernier se trouvant précédemment intégré dans le bâtiment du CNM.

Nous nous sommes demandés comment se passait le contrôle des bateaux "ventouses" = qui ne naviguent jamais. (Info : depuis, un article concernant la possibilité d'obtenir une place d'amarrage a paru dans le journal de Morges du 20 mars). Le garde-port fait une tournée par année avec le chef de service pour contrôler l'état des bateaux et une deuxième tournée pour contrôler si les travaux d'entretien requis ont bien été exécutés. Le service des ports de la commune vérifie également la carte grise et le permis de naviguer en cas de doute. Le service écrit au propriétaire. S'il n'y a pas de réaction, le contrat est rompu, parfois un recours s'en suit, cinq en 2019. Des mauvais payeurs doivent être relancés et in fine les places résiliées si le paiement n'a pas été effectué, il y a eu 6 recours pour non-paiement en 2019. Des personnes sans permis (deux à trois par année) sont priées d'en passer un rapidement. Les sous-locations sont interdites, par contre il est possible, dans certains cas et sous certaines conditions, de mettre un bateau en copropriété. Bref, sur 1'000 places d'amarrage, une dizaine de places par année en moyenne sont résiliées.

### 3. SERVICES TECHNIQUES

#### 3.1. Réseau routier

Diverses questions sur la hauteur des trottoirs et les matériaux utilisés avaient été posées par la sous-commission 2018 puis par la nôtre. D'autres questions, dans l'air du temps, ont été posées aux services techniques qui nous ont semblé connaître parfaitement les problématiques actuelles et s'y adapter au mieux.

Les arrêts de bus sont progressivement adaptés notamment lors de travaux d'entretiens routiers. La LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés) est respectée. En 2018, les Services techniques ont élaboré des projets de mise en conformité, tels les arrêts "Temple" et "Bief" dont les réalisations ont été programmées avec les campagnes d'entretien des routes 2019. Les arrêts qui doivent encore être mis à niveau le seront lors de travaux en lien avec des préavis routiers.

A certains endroits, sur l'avenue de Marcelin par exemple, la hauteur des trottoirs oblige à ralentir et à passer au pas. En 2019 un trottoir particulièrement élevé a tout de même dû être remis un peu plus à niveau à la demande d'une conseillère communale.

**Les bordures de trottoirs sont en majorité en granit**, notablement plus résistant que le béton qui peut commencer à se fissurer après 2-3 ans. Par exemple lorsque la montée Marcelin a été refaite, les bordures en granit, qui dataient d'au moins 50 ans, ont été récupérées et celles encore en bon état ont été remises en place.

**Au vu du réchauffement global**, nous avons demandé si des peintures ou revêtements plus clairs avaient été envisagées pour les routes, ainsi que décidé ailleurs. Pour les routes à circulation automobile, il est évident que cela est impossible au vu des signalisations peintes sur le sol. De plus, à ce jour, peindre du bitume à la fabrication coûterait six fois plus cher, et utiliser de la peinture sur du phono-absorbant serait, pour des raisons évidentes, contre-productif. Un test a été fait à l'avenue des Pâquis avec la bande cyclable peinte en rouge, cela a coûté plus cher, et on verra à l'usage.

Mais pourquoi pas pour des rues piétonnes ou semi piétonnes ? En plus de l'arborisation prévue par exemple à la rue des Sablons et à la Rue Centrale, des graves plus clairs indiqueraient à l'automobiliste qu'il est sur une route différente.

La sous-commission se permet un vœu pour le futur, en espérant que ce genre de revêtement va devenir plus courant, donc moins cher et peut-être de meilleure qualité :

**Vœu N° 7 - 2019** : *Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.*

Concernant **le bitume recyclé pour les routes**, il y a depuis plusieurs années des normes, entre autres VSS, qui donnent la quantité de bitume recyclé admissible à utiliser pour les couches supports de la route : cette quantité va de 15 à 60%, le bitume recyclé ne peut jamais être utilisé pour la couche supérieure, appelée également couche d'usure. Les entreprises sont tenues de s'y conformer, la commune demande aussi parfois, par sécurité, la provenance des matériaux, qu'elle privilégie locaux. Des camions venant de France ont été vus au chantier de la gare, cela n'est malheureusement pas du ressort de la commune puisque ces travaux sont du domaine privé.

L'utilisation de revêtements phono-absorbants se poursuit selon la nécessité et en profitant de rénovations de routes. Il existe des revêtements phono-absorbants de différentes qualités qui atténuent le bruit à la source plus ou moins intensément. En ce qui concerne les revêtements haute performance posés principalement sur les routes à 50 km/h, ils permettent des diminutions de bruit d'environ 9 dBA lors de la pose à 3-4 dBA après une dizaine d'années. La Confédération octroie des subventions lors de la pose de tels revêtements sur les routes qui ont été définies dans le cadre du plan d'assainissement du bruit routier. Au vu des tronçons encore à assainir au niveau national, les dates de fin d'octroi de subvention ont été reportées et aucune nouvelle limite n'a été fixée à ce jour.

**3.2 Eaux claires** Votre sous-commission a félicité le service pour sa présentation dans le Reflets de décembre 2019 concernant le nouveau règlement communal sur l'évacuation des eaux claires voté par notre conseil en décembre. Un croquis montre clairement la différence entre eaux claires et usées, avec même un propriétaire qui arrose son jardin avec l'eau d'un tonneau placé sous le tuyau d'écoulement des chenaux. Un texte explicatif sur les taxes qui seront adaptées à la quantité de surfaces perméables ou non, incite le propriétaire à réduire son impact environnemental en favorisant mieux l'infiltration des eaux claires, et en économisant sur ses taxes EC. Actuellement l'eau du lac est suffisante pour arroser tous les endroits publics. Les fontaines décoratives sont déjà à ce jour également alimentées en eau du lac.

La sous-commission a relevé qu'il serait utile de communiquer plus souvent de cette manière pour d'autres décisions touchant tout un chacun, comme par exemple pour un nouveau PPA adopté ou pour tout nouveau règlement. Ce genre de remarque devrait être fait à tous les dicastères lors de la Cogest 2020. En ce qui concerne INF, la sous-commission a pu constater que dans ce domaine, à ce jour, le marketing semble bien fonctionner.

**3.3. Géomatique** Nous avons compris l'importance de la géomatique dont sont aussi responsables les services techniques. Elle permet d'avoir une vision "en 3D" de toutes nos infrastructures souterraines. En 2019, 200 relevés ont été faits pour continuer à mettre à jour nos sous-sols. Ce service collabore aussi avec le SITECOM (Service d'Information du Territoire de la Commune). Grâce à cette connaissance aiguisée, le service peut, entre autres, répondre aux demandes de bureaux d'architectes et d'ingénieurs, installer nos tuyaux d'aquathermie et planter des arbres sans risque de catastrophe. Information "verte" : le remblayage des canalisations se fait avec du grave recyclé.

Les Services techniques sont aussi responsables avec les Services industriels des études et de la réalisation de tout ce qui est technique au-dessous du sol et en collaboration avec le service URB au-dessus du sol.

**Le giratoire de Warnery** (avec les sas prévus pour vélos et motos parkés sous l'autoroute) avait reçu, en automne 2019, l'avis de subvention du PALM 3, les travaux devaient commencer en mars 2020 pour durer environ une année. En raison de la pandémie Covid-19, le début des travaux a été repoussé mais le subventionnement par la Confédération est garanti.

En plus de tous les travaux d'entretiens courants ou exceptionnels que nous pouvons découvrir dans le rapport de gestion 2019 d'INF, la sous-commission renonce à lister les nombreux autres travaux et études initiés, projetés ou terminés en 2019 concernant réseaux routiers, eaux claires et égouts. Chacun-e peut les voir en se promenant à Morges, ou en lisant le rapport de gestion 2019 d'INF.

La sous-commission remercie chaleureusement M. E. Favre qui a remplacé M. A. Bovy parti à la retraite. M. E. Favre, accompagné de M. J-J. Aubert, Municipal, a répondu clairement à toutes nos questions. Nous en profitons ici, au nom de plusieurs commissaires à la gestion qui nous ont précédés, de remercier aussi M. A. Bovy et de lui souhaiter une bonne retraite !

## **4. SERVICES INDUSTRIELS**

### **4.1. Plan Lumière**

*L'extinction des lumières n'est malheureusement, pour le moment, pas prévue à Morges, pour diminuer le sentiment d'insécurité en Ville, avait-il été précisé par la sous-commission 2018.*

Suite à une lettre de lecteur parue dans le Journal de Morges N°45 du vendredi 22 novembre 2019, concernant l'éclairage des quais et de Vertou en continu, avec lampes prises comme cibles, votre sous-commission s'est demandé s'il ne serait pas possible de commencer par diminuer, voire éteindre l'éclairage à certains endroits et à certaines heures, ceci pour le bien des insectes, des habitants, de nos finances et de la nature en général.

INF reconnaît que nombre de lampes, notamment à Vertou et sur les quais, ainsi que des falots de chantiers sont souvent pris comme cibles par des jeunes, jeunes que la police a pu parfois appréhender. Tout cela a un coût. Des pieds de lampes à Vertou, affaiblis par l'urine des chiens, devront être changés. La ville a le projet de baisser certaines lumières la nuit, mais craint que les détecteurs pour allumages automatiques au passage de personnes ou véhicules ne soient alors vandalisés ! Pourtant, remarque la sous-commission, ceux-ci semblent bien fonctionner dans le passage sous routes de Riond-Bosson, même si la différence de luminosité semble quelque peu violente. Donc à ne pas mettre devant des chambres à coucher, à notre humble avis.

- **Au Parc de l'Indépendance**, l'éclairage au sol et l'éclairage de son kiosque à musique semblent bien adaptés pour la sécurité et la faune.

- **En Ville**, la commune pourrait déjà inviter les commerçants à réduire la durée de leurs éclairages, par ex. entre 2 h et 6 h le matin.

**Réponse reçue :** *Pour la Ville, il faudra coordonner nos éclairages avec vitrines et enseignes, actuellement la loi n'émet que des recommandations à ce sujet. La technologie évolue, un système de pilotage à distance par GSM (City touch) est en place à la Grand-Rue ainsi que sur certains axes routiers du centre-ville. Mme Dind, soucieuse des rayonnements non ionisants s'est demandé : A force d'installer tous ces systèmes à distance, qu'en sera-t-il des expositions toujours plus importantes aux rayonnements non ionisants? Serons-nous finalement "poussés" à utiliser ces fameuses antennes 5G, voire à augmenter la puissance des autres? Et qu'en est-il des MEMS contenus dans tous les objets connectés considérés comme de plus en plus vulnérables et comme "portes ouvertes" aux hackers (science et vie 1231, d'avril 2020)?* **Réponse :** *La 5G sera sans doute nécessaire avec l'introduction du Smart City et des véhicules connectés mais pour l'instant l'implantation de la 5G est entourée de flou. De même, les technologies Smart City sont en plein développement et les protocoles de transmissions de données ne sont pas fixés.*

Quelle est l'utilité du City touch pour notre ville ? A Anvers ou dans d'autres villes très touristiques c'est plutôt pour mettre en valeur des monuments, des places, etc. Il est aussi utilisé pour diminuer l'éclairage à certaines heures, pour calculer la consommation et avertir quand il y a une panne. Quelle utilisation à Morges ? Quelle entreprise a été mandatée ? Pour quel coût ? Et quelle utilité ? Ne vaudrait-il pas plutôt simplement avoir un système avec détecteur de présence qui s'allume au passage des gens ??? Yverdon par exemple a mis en place un système d'allumage progressif (moins brutal qu'à Riond-Bosson) au passage des piétons.

**Réponse reçue :** *Le système City touch est installé en ville de Morges car il correspond aux dernières technologies développées dans le monde pour l'éclairage public. Comme énoncé dans votre question, celui-ci permet de diminuer l'éclairage à certaines heures, contrôler l'état des luminaires et la consommation. Le système de détection posé à Riond-Bosson fait partie des premiers de ce type et par conséquent sa technologie n'est pas aussi performante. D'autres éclairages avec système de détection ont été posés en ville de Morges à des emplacements adéquats. Notre objectif est d'offrir la lumière là où il le faut, quand il le faut et autant qu'il le faut, ceci aussi pour garantir la sécurité des usagers de tous genres.*

*Le City touch est installé d'origine sur les luminaires que nous commandons et par conséquent installé par notre personnel ou avec l'appui d'une entreprise spécialisée si nous manquons de ressources en interne. Le surcoût est d'environ CHF 80.00 par rapport à un luminaire standard.*

Globalement, le service estime qu'il faut adapter les solutions à chaque zone ou quartier de la ville, il a par exemple pris contact avec une petite commune du Val de Ruz pour connaître leur retour d'expérience sur l'extinction nocturne. Cela s'est bien passé chez eux mais il faut préciser qu'il s'agit principalement de villages en zone campagne. A suivre lors d'une prochaine Cogest...

- **L'heure de la terre 2019** a eu quelques ratés, c'est le système de sécurité qui a donné l'ordre d'éteindre, cela sera revu et corrigé. La sous-commission apprécierait que cette "heure" soit plus fréquente, à revoir lors d'une prochaine Cogest !

## 4.2. Énergies renouvelables et économies

La Ville utilise depuis plusieurs années **exclusivement de l'énergie verte (EV) pour sa consommation**. Une partie est produite par la Ville en partenariat avec Romande Énergie : 470'000 kWh/année avec des turbines sur l'eau du Morand (quantité totale d'énergie pour env. 235 ménages à 2'000 KW/année). Cette EV coûte un peu plus cher. Les Résidences du lac et Romande Énergie sont déjà chauffés par les rejets d'eaux usées de la STEP, et il reste de la marge pour d'autres bâtiments dans l'Est morgien. Toute l'électricité consommée dans les bâtiments communaux et les installations communales est TERRE SUISSE, origine suisse, produite exclusivement à partir d'énergie hydraulique.

**L'aquathermie** est arrivée au bon moment : pour commencer les travaux, il fallait que 60% des intéressés aient signé un contrat, c'est ce qui s'est passé avec Gare sud. INF a largement collaboré avec la Romande Énergie grâce à l'octroi du crédit du Conseil communal et a contrôlé que les critères de qualité de la Ville soient respectés.

A la fin des travaux, la Ville deviendra propriétaire de toute l'infrastructure, ce qui aura deux avantages :

- Meilleure image de Ville verte,
- Maîtrise dans ce domaine, ce qui évitera que des entreprises privées ne s'en emparent, la commune touchera les taxes et prévoit un "retour sur investissement" dans le futur. La fourniture annuelle de chaleur est estimée à 3.4 GWh (3'400'000 kWh) et 1.0 GWh de froid.

Un projet est à l'étude pour le Nord, de l'hôpital à Beausobre, car il faut avoir une certaine densité de population pour réaliser un chauffage à distance. Ce projet est étudié avec les ressources internes des Services Industriels en collaboration avec Romande Énergie Services.

Dans ce domaine, et certainement dans d'autres, les points 1 et 3 de la stratégie énergétique 2011-2016 de la ville semblent ainsi respectés!

La sous-commission remercie M. J. Brera pour ses réponses et tout le service pour les compléments apportés ensuite par mail **aux points 1 à 4**.

## 5. PROPRETÉ URBAINE

**5.1** Il suffit de se promener à Morges pour constater tout le travail effectué par l'équipe polyvalente de Propreté Urbaine, et ceci malgré d'ingérables jeteurs et jeteuses de déchets et surtout de mégots. Et pourtant des cendriers ont été de plus en plus placés un peu partout... et des cigarettes sont trouvées juste à côté...

A ce propos, la présidente de la sous-commission a constaté, en allant à l'Hôtel de Ville début mars, qu'il n'y avait plus qu'une dizaine de "boîtes à mégots" qui lui ont été offertes pour les distribuer (hélas Covid 19 en a décidé autrement). Pourquoi cet abandon ? *La distribution de ces objets se fait désormais directement auprès des fumeurs lors de diverses actions de sensibilisation, comme par exemple lors de la campagne "Merci de garder Morges Propre !" Ce mode de faire est un vecteur facile de contacts avec les fumeurs. Dommage...*

### 5.2. Déchets : littering et tri

La Cogest 2018 constatait aussi que *"certains Ecopoints (les Uttins, la Grosse Pierre) sont malheureusement souvent pris pour des déchetteries (dépôts de déchets hors sac, par terre, etc.). La sous-commission a voulu savoir si des actions ont été entreprises à ces endroits sensibles. Avec la mise en œuvre de la LAOC, ainsi que plusieurs actions de communication et de sensibilisation mises en place, l'année 2019 sera une année clé dans la lutte contre les incivilités. Des résultats sont donc attendus lors de la prochaine Commission de Gestion"*.

Nous avons pu lire dans le rapport de gestion 2019, pages 112-113, tout ce qui a été fait (campagnes, affichages, Facebook. etc...) pour tenter d'améliorer "Morges Ville propre" et la conscience du service que *"le domaine public sert de plus en plus de salle à manger pour les amateurs de nourriture à l'emporter"*.

Qu'avez-vous pu faire face à cette situation malheureuse concernant les Ecopoints cités plus hauts? *"2019 a été plutôt axée sur l'information et dès mars 2020 des surveillances aléatoires sont effectuées sur les écopoints sensibles par des personnes assermentées et formées. Il en va de même pour les bacs à déchets verts qui contiennent parfois autant de plastiques que de déchets verts, ceux-ci étant souvent soigneusement emballés dans plusieurs sacs en plastique, bien fermés ... "*

Force est de constater que la prévention ne suffit pas pour une petite partie de la population.

Le rapport Cogest 2019 propose un vœu global notamment pour informer les groupes de populations qui n'ont toujours pas compris, par exemple, que des déchets verts emballés dans du plastique enverront au final des micro-plastiques partout !

**5.3 Souffleuses à feuilles:** Où en est-on? *"La Ville de Morges a acquis plusieurs souffleuses électriques afin de faire évoluer son parc matériel vers un outillage moins bruyant et avec une motorisation moins polluante. Actuellement les collaborateurs utilisent les souffleuses à motorisation à essence uniquement durant les périodes hivernales. Nous surveillons le marché des engins électriques qui est en pleine évolution. Ainsi lors du remplacement de notre petite balayeuse, l'option électrique va être sérieusement évaluée."*

Suite à la réponse donnée à une question de Mme C. Dind, (au CC) concernant leur utilisation par les privés uniquement pendant la saison des feuilles mortes, *"une option semblait possible par l'ajout d'un article au règlement de police via une décision municipale. Après vérification, seul un ajout dans le règlement de Police unifié semble être le plus pertinent. Une demande dans ce sens sera faite à la direction de Police"*. A nouveau, à revoir à la Cogest 2020.

Mme C. Dind a entendu dire – fakenews ? - que ce genre d'engin, juste dans le dos pour les souffleuses, dégageait beaucoup de rayonnements électromagnétiques ? *"A ce stade, nous n'avons pas de contre-indication pour ces engins. Leur confort pour les utilisateurs est largement prouvé : moins de bruit, pas d'émission de gaz d'échappement, souplesse d'utilisation et plus de sécurité"*.

**5.4 Véhicules :** En 2019, un préavis a été déposé au Conseil communal concernant leur renouvellement. Un mécanicien est chargé de leur maintenance et des formations qui pourraient être nécessaires aux utilisateurs.

Concernant tous les véhicules, il est évident que l'énergie utilisée évolue constamment, la sous-commission se demande s'il ne vaudrait pas mieux utiliser l'énergie électrique pour les véhicules urbains et communaux, et au fur et à mesure des évolutions, privilégier l'hydrogène pour les véhicules lourds, et surtout se libérer peu à peu du gaz. Elle propose le vœu suivant :

<b>Vœu N° 8 – 2019 :</b> <i>Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.</i>
--

**5.5 Manifestations :** La mise à disposition du matériel de collecte des déchets (bennes à incinérables, containers à déchets) est un service gratuit qui doit le rester. Pour ce qui concerne des fêtes de fin d'année scolaire par exemple, le service est souvent allé informer et sensibiliser sur place. Les montagnes de déchets laissés autrefois ont bien diminué ! Le service a consacré 2'357 heures en 2019 pour un grand nombre de manifestations, petites ou grandes. *"Les heures affectées aux manifestations sont majoritairement dues à de la manutention de matériel. La gestion des déchets destinée aux manifestations est basée sur les conseils, la mise à disposition de conteneurs à déchets et l'incitation au tri par une règle claire transmise aux organisateurs : en cas de mauvais tri, les coûts d'élimination leur seront facturés"*.

Votre sous-commission remercie le service pour ses réponses et regrette de ne pas avoir pu rencontrer des personnes de cet important service qui doit chaque jour recommencer à nettoyer ce qui était propre quelques heures avant !

## 6. PARCS ET PROMENADES

Comme pour les autres services du dicastère, chacun-e peut constater et admirer ce qui se fait tout au long de l'année pour continuer à parer Morges la Coquette. Le giratoire de la Tour sur l'avenue de Marcelin et sa belle prairie montre même que les pratiques peuvent changer tout en apportant autant de couleurs qu'avant. Espérons que le service trouvera de quoi colorer les gris, blancs et bruns de Gare sud!

### 6.1 Biodiversité

- **Notre biotope:** Suite à une intervention au Conseil communal, il a été régulièrement entretenu par la commune ces dernières années. Selon des spécialistes, des nivéoles d'été, un orchis pyramidal, et d'autres plantes rares avaient même été observés. Lors de notre première rencontre avec INF nous avons appris que le service était d'avis qu'il faut "laisser faire la nature". Le niveau d'eau était contrôlé. Nettoyage des déchets, foin, arrachage des solidages et des joncs ou roseaux était faits tous les 2 ans et une purge tous les 5 ans, Les panneaux n'ont pas été changés.

Or, une récente sortie du groupe J+N (Jeunesse et Nature de Pro Natura) les a conduits au Sentier-Nature de Morges, entre la piscine et le port. Ils ont constaté que malheureusement le petit étang était en train d'étouffer et que laurelles, plantes invasives, et broussailles de toute sorte envahissaient tout.

D'autres personnes y sont aussi allées. Hélas la partie Est est totalement à sec, quelques déchets traînent au fond. L'ouest est en train de s'assécher, des roseaux secs recouvrent tout, on voit quelques nouvelles repousses. Par contre 2 magnifiques bancs tout neufs ou rénovés, en bois, ont été mis à l'entrée ce qui montre que cet endroit n'a pas été complètement abandonné par la commune.

Que s'est-il passé en 2019 concernant l'entretien de ce biotope terrestre, des surfaces aquatiques et des panneaux didactiques ? Réponse : *"L'objectif initial de ce biotope était laisser à la nature faire son œuvre tout en y apportant un entretien minimum. Les entretiens qui ont été effectués en 2019 sont: Contrôle pour évacuer des déchets de littering et fauche de la prairie aux alentours du sentier. Il faut effectivement constater que ce site est actuellement la proie de semis naturel, de laurelles et du développement d'un foyer de Solidage. L'office des Parcs et promenades a prévu d'augmenter la fréquence du suivi de ce site et luttera contre la prolifération de ces plantes envahissantes. Ce printemps particulièrement aride a asséché exceptionnellement ce biotope. Les travaux d'aquathermie ayant pris du retard, l'alimentation en eau n'a pas pu être remise en fonction. Un apport sera prévu depuis le lac afin de pallier à ce manque d'eau et le ramener à un niveau acceptable".*

**Le 26 mai nous avons pu nous rendre sur place** en compagnie de MM. Jean-Jacques Aubert et Stanley Mathey et avons pu constater que l'eau est revenue, elle a dû être prise directement au lac, les travaux d'aquathermie ayant provisoirement condamné le tuyau habituel. Les choses vont rentrer dans l'ordre dès que possible au vu de la situation : COVID et travaux.

La sous-commission estime qu'il serait important que, comme à la création du Sentier Nature, une partie de la population se sente, au moins en partie, responsable de cet endroit. Au vu de tout ce qui est discuté autour du climat et de la préservation de la nature, il devrait être possible de trouver à nouveau des particuliers, associations, écoles, seniors ou autres, prêts à s'investir, pourquoi pas avec l'aide ponctuelle de Pro Natura et - ou de la commune, même si nous sommes conscientes que ce soutien peut être assez chronophage pour le service communal concerné?

**Vœu N° 9 - 2019 :** *Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen, didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura, ou d'autres.*

- **Des nichoirs** ont été installés, par la commune. Reflets en avait parlé, sauf erreur. Résultats en 2019? *"Nous n'avons pas organisé de suivi en 2019 de ces nichoirs. Ceci est une bonne idée et pourrait être mis en place en 2020".*



- **Comment se portent nos abeilles** qui ont été déplacées en 2019? *"Les colonies d'abeilles se sont bien portées au début de l'année jusqu'au mois d'octobre. Cependant une très forte mortalité a été constatée en automne et a impliqué le remplacement de 13 colonies sur les quatorze en place. L'apiculteur pense que cela peut venir, non pas d'une maladie, mais certainement des traitements appliqués au Colza qui poussait de manière précoce en octobre dernier. Quantité d'essaims ont été touchés partout dans le canton (Nyon - Cottens dans la Broye - Cugy FR), mais également à Morges et dans la région. Les colonies ont été décimées et le reste de l'essaim a souvent dû être détruit."*

- **Le Privé et les Jardins de Chanel** ont-ils été encouragés à ne plus utiliser de **produits chimiques** ?  
**Réponse:** *"Les contacts avec les jardins de Chanel dépendent du dicastère SPO, secteur environnement, M Marc Bungener. Nous pouvons toutefois vous informer qu'un nouveau règlement a été mis en place interdisant l'utilisation de produits chimiques de synthèse... (pesticides, fongicides et insecticides)".*

- En 2018-19, une partie des utilisateurs de parcelles de **jardinage à Chanel, soit 40 personnes**, a appris qu'ils allaient devoir abandonner leur bout de jardin pour l'agrandissement nécessaire du Collège de Chanel. En remplacement, il avait été proposé deux parcelles communales, une vers la Vogéaz et l'autre vers la Gracieuse.

A la Vogéaz, il reste de la place à côté du jardin communautaire. De tels partages privés – communautaire - existent déjà, à Meyrin par exemple.

Comment ont avancé discussions et projets des parcelles de Chanel en 2019? La sous-commission aimerait émettre un vœu pour que ces 2 nouveaux endroits voient le jour, ainsi les "jardiniers" seront plus proches des jardins. Cela serait un magnifique plus pour nos couloirs biologiques.

*"La gestion du déplacement de ces jardins familiaux dépend du service URB. Le service Infrastructures et gestion urbaine, au travers de son office des Parcs et promenades, a fait plusieurs propositions pour le déplacement de ces jardins, entre autre la parcelle de la Vogéaz afin de préserver la zone enherbée au pied des tours du quartier de la Gracieuse. Cependant nos propositions n'ont malheureusement pas été suivies et nous ne pouvons que regretter de supprimer une surface verte qui est riche au niveau social et urbain".*

**La sous-commission URB propose un vœu allant dans ce sens**, s'appuyant, entre autres arguments, sur une remarque de l'OFEV (Environnement mars 2017) insistant sur le fait que, pour faire face aux changements climatiques, la nature doit être aussi forte que possible, y compris dans les zones construites. A l'avenir, il faudra créer un maximum de surfaces de promotions de la biodiversité en zone urbaine. Le vœu 8/18 ci-dessous, et la proposition du dicastère INF, sont complémentaires au vœu 2019 d'URB.

### **6.3. Arbres et Biodiversité:**

Vœu 8 -2018 : *Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers en dehors des zones à fort trafic motorisé.*

Or actuellement les arbres fruitiers communaux ont tous été plantés près des routes!

A notre avis, à ce jour, la parcelle communale de la Vogéaz pourrait certainement accueillir un petit verger accessible aux habitants du quartier, par exemple en complément au jardin communautaire et à quelques parcelles de jardinages individuels (cf ci-dessus). Le service a-t-il déjà réfléchi à cette possibilité en réponse au vœu 2018? *"La parcelle de la Vogéaz est pour l'instant entretenue par un agriculteur. Il peut être envisagé d'aménager cette parcelle avec une plantation d'arbres tige et d'y créer un verger".*

- **L'interpellation Laure Jatton "L'abattage des arbres à Morges** - une nouvelle politique qui tient compte des enjeux climatiques " a été déposée et une réponse a été développée en 2019. Existe-t-il un pourcentage de couverture arborée à Morges ou un indicateur utilisé ? Ne devrait-on pas en utiliser un?

Cela aussi en rapport avec le label Morges ville verte. Morges a eu 7/10 pour l'obtention de ce label. Réponse : *"La Ville de Morges n'a actuellement pas d'indice de ce type. Nous pourrions calculer une surface couverte par l'arborisation relevée par le Sitecom de la ville. Cependant, cet indice ne prendrait compte que de l'arborisation sur le domaine public et les parcelles privées propriétés de la Ville.*

*Nous sommes en contact avec d'autres villes afin de pouvoir extraire cette donnée à l'aide des vols LIDAR".*

## 7. CONCLUSION

Toutes les remarques et questions ci-dessus visent à soutenir INF dans ses efforts continus pour la propreté, les économies d'énergie et la biodiversité utilisée tant pour l'attrait de notre ville que pour aider un peu le climat, efforts que la sous-commission a pu largement constater dans tous les services de ce vaste Dicastère. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes rencontrées pour leurs réponses à nos nombreuses questions, et également tous ceux et celles que nous n'avons pas pu rencontrer et qui concourent au bon fonctionnement des 5 services de cet important Dicastère.

## 8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

**Vœu N° 16 - 2016** : Que la Municipalité retire les panneaux de signalisation de travaux actuellement placés sur des routes à grande circulation et reprenne la réflexion quant à leur nécessité.

### Réponse de la Municipalité :

Ces panneaux de signalisation permettent d'offrir aux usagers de la route une information régulière sur les perturbations de circulation. Leurs emplacements sont provisoires et ils peuvent être déplacés selon les besoins. Une réflexion est en cours pour éventuellement les remplacer par des panneaux plus lisibles. La Municipalité entend maintenir les panneaux tant que le chantier de l'avenue de Marcelin est en cours. Lorsque ce dernier sera terminé, la Municipalité accepte de reprendre la réflexion. La Municipalité accepte ce vœu.

### État situation 2019 :

Les panneaux de signalisation lumineux de chantiers ont été déplacés afin de poursuivre l'information des usagers de la route dans le cadre des travaux qui se déroulent en Ville de Morges. Celui de l'avenue de Marcelin a été rapproché du centre-ville toujours sur la même avenue et celui de l'avenue de la Gottaz a été posé sur l'avenue Paderewski, avant le giratoire du Petit-Bois en entrée de ville. Seul celui sur l'avenue des Pâquis a été maintenu à son emplacement. Ces panneaux seront retirés une fois que les panneaux prévus dans le cadre de la Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) seront mis en place, ce qui est prévu d'ici fin 2021.

### Proposition de la sous-commission INF :

Dans l'attente de l'acceptation du préavis prévu cette année concernant ces panneaux, préavis qui doit être coordonné avec le Canton ainsi qu'avec toutes les communes de l'agglomération PALM, la commission maintient ce vœu.

**Vœu N° 17 - 2016** : Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 Communes concernées.

### Réponse de la Municipalité :

Le dossier étant actuellement à l'examen auprès du Canton et de la Confédération afin de déterminer si des interventions et lesquelles sont nécessaires. Bien entendu, la Municipalité, informera le Conseil communal, comme elle l'a fait jusqu'à présent chaque fois que des éléments nouveaux seront disponibles.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État situation 2019 :

La Direction générale de l'environnement (DGE) a demandé qu'une surveillance des eaux souterraines soit établie, ainsi qu'une étude de variantes d'assainissement et investigations complémentaires. Celles-ci sont en cours et devraient durer jusque dans le courant de l'année 2021. Le Conseil communal sera informé par voie de préavis dans le cadre d'une demande de crédit pour l'assainissement de ce site.

Proposition de la sous-commission INF :

Maintien de ce vœu jusqu'à la résolution de ce problème.

**Vœu N° 8 - 2017 :** Que la Municipalité prenne les mesures pour améliorer la communication sur l'interdiction de nourrir les oiseaux du lac, qu'en particulier elle multiplie les vecteurs (panneaux explicatifs, articles dans Reflets, informations sur le site) et qu'elle veille à ce que les panneaux informatifs soient plus nombreux, plus clairs et disposés de façon plus visible aux différents points très fréquents le long des rives du lac à Morges.

Réponse de la Municipalité :

Des panneaux ont effectivement été mis en place au quai de la Baie et de l'Église, ainsi qu'à l'Ouest du quai Lochmann, deux emplacements où une grande majorité des gens distribuent du pain aux animaux lacustres. De même une brève a déjà été publiée dans Reflets. Il sera étudié la possibilité d'étoffer la communication dans ce domaine, en particulier la pose de panneaux complémentaires.

La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2019 :

Une réflexion d'ensemble sur la signalisation au sein de la ville de Morges, et en particulier le long des quais, est en cours.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la sous-commission INF :

D'accord avec le classement, tout en souhaitant que la communication passe aussi par des dessins, ou des pictogrammes explicatifs, même humoristiques.

**Vœu N° 8 - 2018 :** Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers en dehors des zones à fort trafic motorisé.

Réponse de la Municipalité :

La Ville de Morges fait en sorte de privilégier la plantation d'arbres fruitiers dans les endroits qui le permettent. Actuellement, les zones nouvellement aménagées font systématiquement l'objet d'une évaluation quant à l'opportunité de planter des arbres fruitiers.

La Municipalité accepte le vœu

Une douzaine d'arbres fruitiers a été plantée cette année. Les parcelles permettant de recevoir des plantations d'arbres fruitiers sont dans une grande majorité proche de voies de circulation. Le fait de planter des arbres fruitiers à proximité de ceux-ci n'a pas d'incidence sur la qualité des fruits. Toutefois, nous allons privilégier dans la mesure du possible la plantation d'arbres fruitiers en dehors des zones à fort trafic motorisé mais poursuivrons tout de même la plantation de ceux-ci également à proximité des routes.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la sous-commission INF :

Maintien de ce vœu dans l'attente de quelque nouveaux vergers ici où là à Morges en dehors des zones à fort trafic motorisé.

Pour la commission de gestion :  
Le président

Pour la sous-commission INF :  
La présidente

Yvan Christinet

Claudine Dind

## RAPPEL DES VŒUX 2019

**Vœu N° 7 - 2019** : Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

**Vœu N° 8 - 2019** : Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

**Vœu N° 9 - 2019** : Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen, didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura, ou d'autres.